



## pension alimentaire enfant majeur

Par **doudoulili**, le **06/04/2011** à **10:46**

mon fils a 19 ans au chômage. je dois lui verser une pension alimentaire mais quelle preuve doit m'apporter tous les mois afin d'être sûr qu'il est toujours inscrit au chômage et qu'il ne travaille pas. je n'ai plus aucun contact avec lui depuis 8 ans.

Par **Domil**, le **07/04/2011** à **00:57**

Il y a eu un jugement instituant la pension ? que dit-il ?

Par **doudoulili**, le **07/04/2011** à **10:37**

le jugement dit que la pension alimentaire sera due jusqu'à la majorité de l'enfant et au-delà s'il poursuit des études et ne sera pas en mesure de subvenir à ses besoins de manière indépendante à charge pour le parent créancier de la dite pension d'en justifier chaque année avant le 30 octobre. je sais que la pension est due car il n'a jamais travaillé mais ce que je voulais savoir quelle attestation doit-il me fournir pour être sûr qu'il n'a pas trouvé de travail et quelle attestation du pôle emploi pouvez-vous me le prouver et s'il y a une obligation de la fournir tous les mois.

Par **Domil**, le **07/04/2011** à **11:21**

Déjà le jugement ne dit pas tous les mois mais une fois par an. Pour l'instant, contentez-vous de lui demander, sans autre précision, les justificatifs que la pension est encore due, conformément au jugement (par LRAR)

Par **doudoulili**, le **07/04/2011** à **21:08**

merci de votre réponse. à mon avis le texte dit le mois d'octobre avec un certificat de scolarité par contre lorsque l'enfant est au chômage je n'ai pas de preuve pour justifier la vérité. peut-être aujourd'hui travaille-t-il, quelles preuves lui demander auprès du pôle emploi.

Par **Domil**, le **07/04/2011** à **21:18**

Ne lui demandez rien de précis, juste un justificatif que vous devez encore payer la pension, voyez ce qu'il va vous envoyer déjà (et là avisez).  
S'il n'envoie rien, vous faites une requête au juge en suppression de pension

Par **doudoulili**, le **08/04/2011** à **10:03**

comment fait on une requete estce que c'est aux juges des affaires famiales

Par **rugbys**, le **08/04/2011** à **13:53**

Bonjour,

Vous pouvez demander à votre enfant de vous fournir tous les mois le justificatif de paiement de Pôle emploi. (il est accessible sur le net)

Cordialement

Par **Domil**, le **08/04/2011** à **14:10**

[citation]Vous pouvez demander à votre enfant de vous fournir tous les mois le justificatif de paiement de Pôle emploi. (il est accessible sur le net) [/citation] Sur quelle base légale ? Et s'il n'est pas au chômage indemnisé ?

Par **rugbys**, le **08/04/2011** à **14:53**

Même s'il n'est pas indemnisé, il doit faire sa déclaration tous les mois à Pôle emploi et l'attestation qu'il aura sur le site prouvera qu'il est toujours demandeur d'emploi ET qu'il n'a pas travaillé. C'est ce que mon fils fait tous les mois.

Cdlit

Par **doudoulili**, le **08/04/2011** à **18:47**

?sa mère refuse qu'il nous envoie une attestation, elle fait intervenir l'huissier et en plus nous payons des frais. que pouvons nous faire?d'autre part il ne possède pas internet , comment s'appelle l'imprimé qu'il doit demander au pole emploi vous les mois. estce que peux faire intervenir un huissier pour réclamer cet imprime qu'il dit ne pas recevoir. merci de votre réponse